



Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 42 – décembre 2004

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois
(ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

ÉCOUTEZ
Radio 1180

*le lundi
de 18 à 20 h*



av. Carsoel 34, 1180 Uccle
Tél & Fax : 02 374.10.81

sommaire

- Éditorial 2
- Le ministre Pascal SMET relève un défi :
un mois sans voiture 4
- Le Prix Nobel de la Paix 2004 : une première ! 4
- La Commune a des projets, contestés,
d'installations diverses dans le bois de Verewinkel 5
- Le Plateau Engeland, un bassin d'orage naturel 6
- À propos du Règlement de police communal 7
- Le ministre Pascal SMET, nos mandataires communaux
et les Ucclois ont visité notre Expo « Uccle mobile » 9
- Inter-Environnement Bruxelles propose
une « Plateforme Déchets » 10
- Gestion durable des eaux du Geleytsbeek et
du Kinsenbeek : un projet d'étude de
Georges MICHEL, géographe 12
- Lu pour vous 15

Éditorial

La lutte pour l'amélioration de notre environnement et de la qualité de vie (tant sociale qu'écologique) devient une exigence politique et citoyenne incontournable et impérieuse.

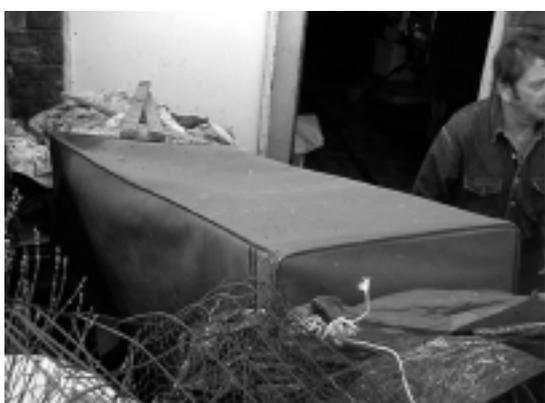
L'ACQU, qui privilégie dans ses actions des valeurs engagées franchement humanistes, s'est toujours battue pour un projet de ville donnant priorité à la vie sociale, aux transports en commun et aux circulations douces, aux maillages vert et bleu, à la lutte contre le bruit et les pollutions de toutes sortes, à l'éducation, etc. Nous ne pouvons dire que rien de positif n'a été fait (surtout à Uccle avec, notamment, le sauvetage du Kinsendaël et du Kauwberg, ainsi qu'avec l'actuelle étude d'incidences pour le plateau Engeland). Il est clair cependant que la politique d'aménagement du territoire bruxellois des trente dernières années n'a pas été à la hauteur des défis et enjeux de civilisation, ni de nos aspirations et espérances. De plus, l'humanité est confrontée à de graves problèmes qui, faute de solutions, hypothèquent notre survie. Et, s'il en existe, aucun être vivant dans le cosmos infini et ses milliards de galaxies (chacune avec ses milliards

d'étoiles) ne se rendra compte de notre éventuelle disparition. Notre inconscience individuelle et collective est effarante. L'homme croit même qu'il existe depuis longtemps et que « ce n'est pas demain la veille ». Or, si l'on ramène notre histoire cosmique à une période compréhensible d'une année, la disparition des dinosaures et l'apparition des premières plantes à fleurs a lieu le 28 décembre, la naissance du Christ le 31 décembre à 23 h 59 min. 56 sec., la Renaissance avec ses découvertes scientifiques et de la Terre (Amérique, Asie...) à 23 h 59 min. 59 sec.

De nombreux experts tirent la sonnette d'alarme. Notre 21^{ème} siècle pourrait être le dernier. Notre genre de vie est fondamentalement en cause, car son empreinte écologique est excessive : si l'humanité entière adopte notre genre de vie occidental, trois planètes comme la Terre seraient nécessaires pour assouvir ses besoins ! Et quand on ose mettre en cause l'usage de la voiture 4 x 4 en ville, on se fait violemment « matraquer ». Nous devons cependant prendre conscience de l'absolue nécessité de changer nos comportements et avoir le courage de nous interro-

ger sur nous-mêmes, avec nos tares d'orgueil et de géocentrisme exacerbés.

De nombreux Ucclois et autres Bruxellois ont été récemment victimes d'inondations graves dans la nuit du 20 au 21 octobre suite à un déluge que nous espérons tous exceptionnel. Il est évident que le remblaiement des étangs (qui jouaient le rôle de bassins d'orage), assorti d'une politique urbanistique de bétonnage excessif des sols, est en bonne partie la cause de ces événements. En imputer la responsabilité aux hommes politiques d'aujourd'hui n'est évidemment pas correct étant donné l'histoire de notre société depuis 1830 et ses aspirations très matérielles. Ceci étant dit, la situation vécue récemment est très préoccupante et mérite la sérieuse attention de tous les pouvoirs publics. Notre échevin, Marc COOLS, et le Collège communal d'Uccle en sont bien conscients. Les quatre photos ci-contre, qu'ils nous ont fournies, témoignent de la gravité et de la violence du torrent d'eau (dalle brisée sur le Geleytsbeek et lignes horizontales témoignent de la hauteur des eaux dans les caves inondées). On comprend la détresse de nom-



breux habitants qui ont perdu une partie de leur patrimoine. À l'heure où l'on parle du réchauffement climatique, qui pourrait, selon les simulations, engendrer de plus nombreuses perturbations climatiques violentes, il y a évidemment de quoi légitimement s'inquiéter.

La présente « Lettre aux habitants » veut attirer l'attention de ses lecteurs sur des sujets qui ne manqueront pas de les intéresser, à la lumière des événements précités. Soulignons, notamment, l'article sur l'étude d'incidences relative au Plateau Engeland, et celui du géographe ucclois Georges MICHEL, spécialiste de la problématique des eaux. Un mémoire d'étudiant en sciences à l'ULB est même programmé cette année académique sur le sujet des eaux à Uccle. L'échevin Marc COOLS, très conscient des problèmes et des dommages subis par la population, a demandé une étude approfondie à l'Intercommunale Bruxelloise d'Assainissement (IBRrA) sur les causes réelles des inondations, afin de privilégier les mesures adéquates à prendre pour éviter de nouvelles inondations. Il nous a promis de faire le

point avec la population concernée lorsque le dossier complet sera établi.

L'ACQU, préoccupée par la problématique complexe de l'aménagement du territoire, s'engage aussi à informer la population concernant l'évolution des dossiers qu'elle établit en cette matière. Des contacts ont été pris avec les spécialistes de la Commune, et élargis avec ceux de l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement). Elle continuera inlassablement à dialoguer avec les experts, les habitants et les politiques afin de contrer les injustices et de promouvoir les mesures de précaution et d'intérêt général. Les faits qui menacent l'avenir de notre monde (local et global) nous imposent de nous battre, dignement, jusqu'au bout.

Je profite du moment pour vous souhaiter à tous, au nom de l'ACQU, une bonne et heureuse année émaillée de nouvelles réconfortantes.

Bernard JOURET
Président

Pascal SMET, ministre régional bruxellois de la Mobilité et des Travaux publics relève un défi du journal « Le Soir »

En effet, le 19 septembre dernier, lors de l'opération « Dimanche sans voiture », « Le Soir » proposa fort opportunément à tous les membres du Gouvernement Picqué III de ne pas utiliser durant un mois leur voiture de fonction ⁽¹⁾. Seuls, les ministres Pascal SMET et Fientje MOERMAN acceptèrent de relever ce défi ; mais la seconde nommée abandonna hélas rapidement l'expérience...

Restait donc Pascal SMET, lequel tint bon sans sa voiture de fonction (il n'en aurait d'ailleurs pas d'autre) durant le mois prévu. **Nous ne pouvons que le féliciter très vivement, le remercier aussi**, car, ce faisant, il a fait avancer considérablement la cause des cyclistes quotidiens à Bruxelles.

En réalité, notre Ministre s'est pris au jeu en découvrant les nombreux avantages du vélo en ville et sa prétendue dangerosité tant invoquée mais très relative du moment qu'on respecte quelques règles (élémentaires) de prudence. Il a aussi pris goût à cet intéressant mode de transport, tout en s'adaptant intelligemment à ses contraintes. Bien entendu, il utilisa également beaucoup les transports en commun, de même que... la marche à pied, en choisissant l'un ou l'autre de ces modes de déplacement selon les circonstances de temps, de lieu à atteindre et d'espaces à parcourir. Il a donc agi en ce domaine comme nous le préconisons depuis toujours : en évaluant chaque fois

lequel des modes disponibles serait le mieux adapté. Puissent les automobilistes faire plus souvent une telle évaluation, plutôt que de choisir systématiquement leur voiture pour **tout trajet** à parcourir (et dont les statistiques, citées par « Le Soir » du 1^{er} mars 2004, montrent qu'il sera, **dans 46 % des cas, inférieur à 5 km !**).

Chaque jour, durant ce mois sans sa voiture de fonction, le ministre Pascal SMET nous entretint, par le biais du journal précité, des découvertes faites et difficultés rencontrées, mais aussi des contacts, souvent sympathiques, qu'il eut avec la population bruxelloise au cours de son enrichissante expérience. Monsieur SMET en retire donc des enseignements qu'il compte bien mettre à profit dans ses importantes fonctions.

Rappelons enfin qu'en entamant ce mois sans voiture de fonction, le ministre SMET put profiter de quelques conseils pratiques et d'un brin de conduite du Collectif « PlaceOvélo ».

Pour le Conseil d'administration de l'ACQU,

*Jacques NIFFLE
Administrateur*

1. Il est bon de savoir que près de 49 % de toutes les voitures belges qui circulent dans notre pays sont des voitures de fonction (dites aussi « de société »).

Le prix Nobel de la paix 2004 : une première !

En effet, pour la première fois, ce 8 octobre, une écologiste, d'Afrique noire de surcroît, la kényane Wangari MAATHAI, 64 ans, est couronnée par l'Institut Nobel pour son engagement en faveur de l'environnement et des droits de la femme africaine.

Fille d'un employé agricole, très brillante (... trop même, pour son mari qui l'abandonna avec trois enfants !), une bourse lui permet de décrocher un master en biologie aux Etats-Unis. Elle y apprend aussi le combat politique.

L'une de ses préoccupations est la déforestation de son pays : les arbres n'y couvrent plus que 2 % de sa surface (au lieu de 33 % il y a un siècle !). Dès 1977, elle fonde le « Mouvement de la ceinture verte », créant notamment de l'emploi pour les femmes en valorisant leur image dans la société. Aujourd'hui, ce « **Mouvement** » regroupe **130.000 Kényanes qui ont planté 6.000 pépinières totalisant 30 millions d'arbres !** Depuis 2002, Wangari MAATHAI est secrétaire d'État à l'Environnement de son pays.

Cette femme, exemplaire, nous rappelle l'action obstinée de « **L'homme qui plantait des arbres** », dont Jean GIONO fit une attachante plaquette, évoquée dans le présent numéro.

À propos de l'achat du bois de VERREWINKEL, où la Commune a des projets d'installations diverses

Nous avons reçu une lettre émanant de l'association « LES AMIS DU BOIS DE VERREWINKEL » et adressée au Bourgmestre d'Uccle. Elle est accompagnée d'une **pétition**, que l'association nous demande de diffuser. Ce que nous faisons bien volontiers ci-après.

Monsieur le Bourgmestre,

En son temps, nous avons pris connaissance de la décision du Conseil communal du 23 octobre 2003 de se porter acquéreur du bois de VERREWINKEL.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision et, particulièrement, de la première motivation avancée, relative à la préservation de l'intégralité du bois en ses limites actuelles.

Cependant, d'autres motivations relatives, d'une part, à la réalisation d'infrastructures, et, d'autre part, au projet de « faire d'une partie du bois un lieu d'exposition en plein air de sculptures », rencontrent une très ferme opposition de la grande partie des citoyens d'Uccle ainsi que d'autres communes.

Tel qu'il est, avec sa tranquillité, ses coins quelque peu secrets, sa nature ancestrale heureusement préservée, ses grands hêtres, sa lumière filtrant à travers les arbres..., le bois de VERREWINKEL ne présente aucunement le caractère d'un parc aménagé ou aménageable où divers équipements pourraient être intégrés de manière appropriée.

Tout aménagement ne manquerait pas de porter atteinte à ce lieu précieux, ipso facto, ou encore par les conséquences qui en résulteraient forcément et qu'il faut sérieusement envisager : abattage d'arbres et dégagement de zones ou clairières, aménagement de chemins en dur (si pas, carrossables !), signalisations, piétinements de la flore sauvage, perturbation de la faune, etc. Il est clair que l'achat par la Commune ne doit viser que des objectifs de préservation.

Aussi, tenant compte des premières réactions enregistrées, avons-nous lancé **une pétition** que nous joignons en annexe à la présente (47 feuilles). Cette pétition, **qui s'oppose à toute installation quelle qu'elle soit**, a déjà recueilli plus de 500 signatures (509) et d'autres sont attendues.

Aux yeux de la quasi-unanimité des personnes interrogées, il ne saurait donc être question d'apporter de modification ou de complément à ce bois, d'ailleurs classé comme site et désigné « NATURA 2000 ». Il conviendrait de s'y limiter à un **strict minimum** d'entretien et à une gestion à long terme **très prudente**.

Nous vous remercions de prendre en considération cette demande qui s'avère quasi générale, et nous osons espérer que vous vous en ferez l'interprète.

La même lettre est adressée à Madame Chantal de LAVELEYE, échevine de l'urbanisme, de l'environnement et de la régie foncière, à Monsieur Marc COOLS, échevin des travaux, des propriétés communales et de l'économie uccloise, et à Monsieur Jacques MARTROYE de JOLY, échevin de la culture, des manifestations publiques et des relations européennes.

En vous remerciant de votre bonne attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour les AMIS DU BOIS DE VERREWINKEL

Lucien-Jacques BAUCHER
André DE SCHUTTER
Georges LEWY
Nicolas MORTIER
Eric OFFERMANN
Liliane STANER



PÉTITION

que l'association vous remercie de bien vouloir signer et renvoyer à son adresse suivante :

LES AMIS DU BOIS DE VERREWINKEL,
Avenue Buysdelle 74,
1180 Bruxelles,
www.boisdeverrewinkel.be

AU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA COMMUNE D'UCCLE

Hôtel communal, place J. Van der Elst 29, 1180 Bruxelles

Les soussignés se déclarent fermement opposés à l'implantation de sculptures ou de toutes autres installations dans le bois de VERREWINKEL, site naturel classé et faisant partie des sites proposés en tant que ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION dans le cadre de la législation européenne NATURA 2000.

Les signataires demandent que le caractère semi-sauvage du site soit définitivement préservé. Ils souhaitent que soit élaboré un plan de gestion minimal respectant le patrimoine forestier du lieu, tenant anciennement à la forêt de Soignes.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

Le Plateau Engeland, un bassin d'orage naturel sous la loupe...



L'étude d'incidences pour circonstances exceptionnelles est en cours !

L'action des habitants, des comités de quartier Plateau Engeland et Engeland/Dolez, de l'ACQU et des groupements de défense de la nature (Bruxelles nature, SOS Kauwberg, LAK, Aves...) a permis d'obtenir l'accord du gouvernement bruxellois sortant sur l'élaboration d'une étude d'incidences. Le Gouvernement a reconnu les circonstances exceptionnelles face au projet de lotissement « Engeland » et aux menaces qu'il fait peser sur les sites naturels voisins protégés. C'est une victoire pour la société civile, les autorités politiques ont finalement pris conscience de l'importance de la mobilisation citoyenne et le principe de précaution a prévalu.

Contrairement au rapport d'incidences qui est réalisé par l'auteur du projet de lotissement, l'étude d'incidences doit faire appel à un bureau d'étude indépendant « contrôlé » par le comité d'accompagnement. Des spécialistes sérieux, (hydrogéologue, docteur en sciences, botaniste) du bureau d'études « Atelier 50 », chargé de l'étude, sont venus spontanément informer les habitants et le comité de quartier du démarrage de leurs travaux.

L'étude hydrogéologique du sol, du sous-sol et des eaux de ruissellement est en cours d'élaboration. Depuis fin octobre 2004, des engins de sondage sont installés dans les bois du plateau Engeland. En effet, le cahier des charges exige d'étudier l'influence du projet sur le régime des sources qui alimentent notamment la réserve du Kinsendael.

L'ensemble du Plateau Engeland est formé d'une épaisse couche de sable perméable qui joue un rôle d'éponge filtrante. Les eaux sont recueillies sur une couche d'argile imperméable où coule la nappe aquifère que l'on peut voir affleurer aux sources du chemin du Puits. La source du Puits qui est le point de convergence entre les eaux d'écoulement souterraines et de surface sera le point de débit de référence des mesures. Des variations saisonnières vont rentrer dans le bilan hydrique au moyen de données pluviométriques et « piézométriques » mesurées sur le terrain pendant une période de trois mois.

Pour permettre la localisation de la nappe et du sens de l'écoulement, des forages seront effectués à 30 et 50 mètres de profondeur dans les couches de sable. Quatre piézomètres⁽¹⁾ et un puits central seront installés pour étudier le sens de l'écoulement de la nappe. Les paramètres hydrodynamiques de la nappe et la capacité du sol à emmagasiner l'eau seront mesurés par une pompe dans la nappe et par des piézomètres placés à 10 et 12 mètres de distance.

L'inclinaison topographique du Plateau selon une pente appréciable vers le Kinsendael démontre que l'existence même de ces zones humides protégées est conditionnée d'une part par les eaux de ruissellement en surface et d'autre part par l'écoulement de la nappe phréatique en profondeur, ce qui explique l'importance des travaux

de sondage entrepris.

Si la pénétration des eaux devait diminuer suite à la minéralisation du terrain, le ruissellement le long des pentes augmenterait avec des risques d'inondations supplémentaires dans les vallées qui sont déjà à saturation en cas de fortes pluies. Nous avons pu le constater lors des récentes inondations chaussée de Saint Job et de Waterloo.

Il faut savoir que si 1 m² d'écoulement de toiture est redistribué dans le sol il correspond à 4 m² d'écoulement sur un sol planté naturellement. La végétation, la



1. Piézomètre : instrument servant à mesurer la compressibilité des liquides.

couronne des arbres, surtout en été, absorbe une grande part des eaux de pluie et une partie seulement retombe sur le sol.

Il est par conséquent évident que le Plateau Engeland boisé et topographiquement dominant joue un rôle de réservoir naturel et de tampon régulateur des eaux.

Une autre mission de l'étude consiste à déterminer l'impact au niveau de la nappe phréatique. Si le lotissement en minéralisant le sol modifiait la consistance de la couche de sable, il pourrait y avoir un impact sur le niveau de la nappe qui pourrait provoquer un tassement et causer un problème de stabilité. Comme le terrain sableux est fortement compressible, le rabattement du niveau de l'eau pourrait entraîner un double tassement du site.

Référons-nous à la vision de Paul DUVIGNEAUD : en précurseur, il avait compris toute l'importance du rôle que jouent les espaces naturels, qui constituent l'élément régulateur fondamental dans « l'écosystème urbain ». En effet, ils atténuent les effets de la pollution, ils jouent un rôle climatique régulateur, ils contribuent à la ventilation de la ville et à la régénération de l'air que nous respirons, et, finalement, ils constituent des surfaces importantes d'évaporation et d'infiltration pour les eaux.

Rappelons enfin que le Plateau Engeland a été reconnu de haute et très haute valeur biologique sur la carte d'évaluation biologique

établie par l'IBGE ⁽²⁾ et qu'il fait partie, comme le Kinsendael, le Kauwberg ou le bois de Verrewinkel, des zones spéciales de conservation de la biodiversité « NATURA 2000 ». La Directive européenne 92/43, dite « directive Habitat », recommande aux États de protéger et de conserver ces sites, c'est-à-dire d'assurer le maintien voire le rétablissement dans un état de conservation favorable des types d'habitats naturels protégés. Cette directive impose aux États une obligation de résultat et interdit les actes qui pourraient détériorer ou perturber de manière significative les habitats ou espèces protégés.

L'une des plus sérieuses menaces qui pèse sur la biodiversité est la fragmentation des écosystèmes, surtout en ville lorsque l'urbanisation remplace de larges parties de l'écosystème naturel. Les communautés appauvries ne sont ni prévisibles ni stables et une plus grande diversité est une sorte d'assurance biologique.

Le réchauffement climatique est à notre porte. Il aura des conséquences sur les conditions de vie des espèces vivantes dont nous faisons partie ; il modifiera le régime des eaux ; nous devons en tenir compte dès maintenant.

Thérèse VERTENEUIL

Comité Plateau Engeland-Puits
77 chemin du Puits, 1180 Uccle
info@plateauengeland.be
www.plateauengeland.be

À propos du « Règlement général de police » d'Uccle, et, accessoirement, rappel en faveur de l'Eau

Notre numéro 41 de septembre dernier rappelait quelques articles de ce règlement, que beaucoup semblent totalement ignorer. Il en est d'autres ; notamment, les art. 11 à 14 de la section 2 « **Trottoirs, accotements et entretien des propriétés** » du chapitre II « **De la propreté et de la salubrité publique** ». Nous les reproduisons ci-après, étant donné qu'avec la « mauvaise » saison – et, entre autres, la chute des feuilles –, ils sont d'autant plus d'actualité.

Art. 11

- Les trottoirs et accotements des immeubles habités ou non doivent être entretenus et maintenus en état de propreté.
- Ces obligations incombent au propriétaire ou aux copropriétaires, à tout titulaire d'un droit réel sur l'immeuble, aux locataires, aux concierges, portiers, gardiens ou aux personnes chargées de l'entretien quotidien des lieux.
- Ces obligations comprennent entre autres l'enlèvement des mauvaises herbes et plantes ainsi que la conservation en bon état des trottoirs et accotements. Les trottoirs et accotements ne peuvent être nettoyés qu'aux heures de la journée les plus compatibles avec la sécurité et la com-



modité de passage et la tranquillité publique.

Art. 12

- Le bon état des terrains non-bâties ainsi que des parties non-bâties des propriétés doit être assuré en tout temps, ce qui comporte le soin de veiller à ce que la végétation qui y pousse ne menace pas la propreté ni la sécurité publiques.

Art. 13

- Il est interdit d'obstruer les conduits destinés à l'évacuation des eaux pluviales ou des eaux usées.

Art. 14

- Sauf autorisation préalable, il est interdit de procéder au débouchage, au nettoyage ou à la réparation des égouts placés dans l'espace public ni d'y effectuer des raccordements.
- L'interdiction ne s'applique pas à la désobstruction d'avaloirs si le moindre retard risque de causer préjudice aux propriétés riveraines et pour autant qu'il ne soit procédé à aucun démontage ni aucune excavation.

Ce rappel nous a paru nécessaire. En effet, on le constate : de moins en moins d'Ucclois(es) nettoient encore régulièrement leur trottoir...

Cette (sérieuse) lacune est peut-être due en partie au comportement des balayeurs municipaux eux-mêmes, qui ont pris l'habitude de nettoyer les trottoirs à la place des

riverains (ce à quoi ils ne sont nullement tenus). On peut d'ailleurs les comprendre : les rues qu'ils nettoient n'auront jamais bon aspect si les trottoirs, eux, restent encombrés de saletés (que le vent risquera encore de pousser dans le caniveau !).

Quoi qu'il en soit, ce fait a créé une situation ambiguë, dont certains riverains profitent. Il convient donc de répéter que le prescrit de l'article 11 ci-dessus est toujours d'application. Aidons par conséquent nos balayeurs, plutôt que de leur donner un surcroît de travail, alors qu'ils sont déjà bien trop nombreux !

Mais le nettoyage de nos trottoirs ne doit pas non plus consister à pousser tous nos déchets (et/ou feuilles mortes) dans le caniveau, au risque d'y obstruer les avaloirs d'égout... et d'alourdir encore le travail des préposés municipaux.

De même, il ne doit pas se faire par de longues séances de tuyau d'arrosage, **gaspilleuses d'eau potable** et qui ne servent trop souvent qu'à chasser dans le caniveau quelques déchets ou bouts de papier !...

La Commune d'Uccle ne nous contredira pas, elle qui, le 26 juin 2003, décida de créer à titre d'essai une prime de 500 euros pour qui s'équiperait d'une citerne à eau (cf. deux articles au sujet de l'eau dans les pages 13 et 15 de notre n° 37). Rappelons également que, le 22 mars 2001, l'Association belge pour

le contrat mondial de l'eau fit paraître son « **Manifeste belge de l'Eau** » et que de nombreuses publications militent en faveur de cette denrée si précieuse. Ne gaspillons donc pas l'eau potable, et n'en polluons pas nos réserves souterraines (les nappes phréatiques) par les pesticides et autres herbicides !

Par ailleurs, M. HERNALSTEEN, habitant l'un des six blocs d'immeubles du « Domaine Steenvelt » (237 appartements en tout), a opportunément attiré l'attention du Bourgmestre d'Uccle sur une disposition, valable tant en site privé que public, et qui impose de laisser toujours un espace libre de 3,50 m dans les aires de parking aux abords des immeubles, pour permettre l'accès de ces derniers par les véhicules lourds, tels : camions à mazout ou de déménagement, mais aussi véhicules des pompiers et autres.

M. HERNALSTEEN – que nous remercions de nous avoir informés – a rappelé que cette disposition existait bien dans l'ancien règlement de police et qu'elle a sans doute été omise dans le nouveau (datant de 2002) : **ce que la Police d'Uccle a bien volontiers reconnu**. Notre Bourgmestre lui a donc promis qu'elle y serait réinclue à l'occasion d'un addendum au règlement. Espérons que cette omission soit rapidement réparée !

Jacques NIFFLE
Administrateur



L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES

Publié en 1992 par notre association,
ce petit livre de GIONO a été illustré pour nous par Serge CREUZ

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Vous pouvez vous le procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,88 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE, avenue Bel-Air 25/5 à Uccle (tél : 02.344.41.51)

Semaine de la mobilité

**Le ministre Pascal SMET,
notre Bourgmestre, Claude DESMEDT, ...
et les citoyens ont visité l'exposition
« UCCLE MOBILE, C'EST POSSIBLE ! »**



Dans le cadre de la « Semaine de la mobilité », l'ACQU a organisé les 17 et 18 septembre une exposition visant à présenter ses propositions en faveur d'un projet de ville et de déplacement durable. L'événement a permis de toucher tous les acteurs de la vie bruxelloise en matière de mobilité : autorités politiques, monde associatif et citoyens.

Le moment choisi pour concrétiser une telle démarche n'avait pas été choisi au hasard ; la Commune d'Uccle allant bientôt commencer ses études pour élaborer le « Plan communal de mobilité ».

L'exposition « Uccle Mobile, c'est possible ! » présentait le résultat du travail effectué par l'ACQU dans le domaine de la mobilité de manière didactique, tout en respectant un principe de dialogue et d'ouverture. Elle comprenait plusieurs espaces : multimédia, thématiques, organisés autour de chaque mode de déplacement, jeu et bar-forum ; de quoi sensibiliser chacun et offrir à tous la possibilité d'exprimer ses réactions, ses interrogations et ses attentes. L'exposition a été très bien accueillie par les visiteurs. Leur intérêt peut d'ailleurs se mesurer au temps moyen mis par chacun pour visiter l'exposition : entre 1 et 2 heures, à chaque fois accompagné d'un membre du « Groupe de travail mobilité ». Elle a réellement été l'occasion pour l'ACQU de poursuivre et d'amplifier le dialogue entamé avec les citoyens et les acteurs touchés dans leur quotidien par le thème central de la mobilité.

L'ACQU est convaincue que l'information du politique et du monde associatif est un pilier préalable et essentiel à toute évolution en matière de mobilité. Elle a donc profité de l'événement pour inviter

les acteurs de la vie politique et sociale, bruxelloise et ucquoise, à découvrir ses propositions lors du vernissage de l'exposition. Et c'est avec plaisir qu'elle a ainsi accueilli, deux heures durant (visite guidée de l'exposition comprise), le ministre de la Mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Pascal SMET, le Bourgmestre d'Uccle, M. Claude DESMEDT, des membres du Collège échevinal ucquois (Mme Chantal de LAVELEYE, MM. Marc COOLS et Guy de HALLEUX), des conseillers communaux, des fonctionnaires, des représentants d'Inter-Environnement Bruxelles, du GRACQ et du GUTIB⁽¹⁾, ainsi que plusieurs présidents de comités de quartier ucquois. Nous remercions chaleureusement chacun d'entre eux pour leur présence, le temps qu'ils nous ont consacré et leurs réactions positives face aux propositions de l'ACQU.

À l'issue du vernissage, chacun des invités s'est vu remettre un volumineux dossier et un Cdrom rassemblant les propositions de l'ACQU en matière de mobilité :

L'information :

pour encourager les modes alternatifs de déplacement par la formation et l'information des citoyens, la mise en place d'une structure communale de coordination des actions de mobilité, ...

la circulation à pied :

pour développer la circulation piétonne et la sécuriser en libérant les trottoirs de toute entrave, en préservant les chemins-piétons existants, en améliorant le maillage piétonnier, ...

(1) GRACQ : Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens
GUTIB : Groupe des Usagers des Transports Intercommunaux Bruxellois.

la circulation à vélo :

pour la développer et la sécuriser, notamment grâce à l'installation d'emplacements de stationnement vélo, à l'aménagement (déjà bien entamé) des 19 itinéraires cyclistes régionaux (ICR) et des « Sens Uniques Limités » ou « SUL » (autrement dit, des contresens cyclistes), ...

les transports en commun :

pour augmenter la part des transports en commun via le soutien aux initiatives des Autorités, de nature à améliorer le réseau des transports en commun (qualité, vitesse commerciale, mise en sites propres, ...)

la circulation automobile :

pour diminuer partout la part de l'automobile dans les déplacements, en réduisant la capacité globale des voiries d'accès à la Région, en créant des zones imperméables au trafic, ...

Sachez encore que, lors du vernissage, notre Bourgmestre nous a informés que le bureau d'étude pour le Plan Communal de Mobilité (PCM) avait été désigné. Il ne reste donc plus qu'une seule étape à franchir pour pouvoir commencer à travailler à celui-ci : obtenir l'accord du ministre de tutelle compétent

De gauche à droite : Bernard JOURET, président de l'ACQU, Claude DESMEDT, bourgmestre d'Uccle et Guy de HALLEUX, échevin d'Uccle



(en l'occurrence, celui de la Région de Bruxelles-Capitale). Une fois le choix entériné, l'ACQU espère participer activement aux discussions permettant l'élaboration du PCM. Ce faisant, notre association souhaite pouvoir démontrer que ses propositions d'alternatives sérieuses, fondées sur sa connaissance du terrain uclois, font d'elle un interlocuteur représentatif incontournable pour améliorer le cadre de vie des Uclois. Soulignons à ce propos que le ministre régional de la Mobilité et des Travaux publics, M. Pascal SMET, a insisté auprès du Bourgmestre et des Échevins uclois présents lors du vernissage sur l'importance de faire participer le citoyen aux réflexions en matière de Plan Communal de Mobilité, citant la phrase : « Les citoyens sont nos meilleurs alliés ».

Cela étant, la problématique de la mobilité ne s'arrêtant pas uniquement à un PCM, l'ACQU entend bien continuer ses actions de réflexion et de sensibilisation citoyenne dans ce domaine.

Elle a donc marqué dans ses tablettes :

- le lancement d'une campagne de sensibilisation dans les écoles ;
- la mobilisation de la presse sur les questions de mobilité ;
- l'amélioration de ses propositions en y intégrant notamment les aspects motos et camions ;
- une nouvelle exposition mobilité ;...

Si le programme de travail vous intéresse et que vous désirez y participer activement, n'hésitez pas à nous contacter !

pour le Groupe de travail mobilité
Géraldine MATT,
Administratrice

De gauche à droite : Chantal de LAVELEYE, échevine d'Uccle, Pascal SMET, ministre bruxellois, Marc COOLS, échevin d'Uccle et Claude DESMEDT, bourgmestre.



Projet de « Plateforme déchets » d'Inter- Environnement Bruxelles (IEB) d'octobre 2004

Nous avons adressé, comme ils le demandaient, quelques remarques et suggestions aux auteurs de ce document, qui rencontre d'ailleurs globalement notre accord.

Avant tout, nous avons approuvé leur proposition de **hiérarchie dans les actions menées** par les Pouvoirs publics, et qui relève du bon-sens même :

- **prévenir** la production et la consommation de déchets ;
- si c'est possible, **réutiliser** les biens (les producteurs doivent être stimulés à les rendre plus durables) ;
- si ce ne l'est pas, **recycler** les matériaux utilisés pour en faire de nouveaux produits ;
- sinon, **traiter les déchets avec le moins de nuisances possible**.

Ensuite, nous avons évoqué **plusieurs cas concrets**, sans nullement prétendre être exhaustifs, le sujet étant très complexe :

PRÉVENTION DES DÉCHETS : C'est essentiel, mais souvent impossible à appliquer par les ménages. En effet, les grandes surfaces commerciales, où la plupart des ménagères s'approvisionnent, notamment en alimentation, sont les premières responsables de l'accumulation croissante des emballages-déchets : à part les fruits et légumes (et encore !), tout est sous emballage plastique. Exemple : au Super GB d'Uccle-Basculé existait auparavant un excellent rayon de boucherie où l'on pouvait commander ce qu'on voulait. Cela a été abandonné, sans doute par la haute direction de Carrefour et, actuellement, tout est sous emballage plastique. C'est un pas en arrière pour la prévention.

Par ailleurs, il est devenu impossible d'acheter un produit de consommation par une pièce à la fois, car ces produits sont maintenant emballés par 3 ou 4 pièces. Exemples : les piles, les Bic, etc.

Il conviendrait donc de **pénaliser à la base** les industriels et les grandes firmes qui contribuent de la sorte à accroître la masse des déchets-emballages. Il en va de même concernant ces trop nombreux plastiques encore non recyclables qu'il nous faut envoyer à l'incinérateur. Cette pénalisation ne peut se faire qu'à l'échelon européen.

RAMASSAGE DES SACS-POUBELLE PAR LES HOMMES D'ABP⁽¹⁾

Il n'est pas toujours effectué avec le soin requis. Lorsque des sacs se déchirent, ce personnel dispose de matériel pour ramasser les déchets qui en sont sortis. Or, il ne le fait généralement pas, en raison du service « fini/fini ». IEB recommande avec raison une réévaluation de ce système. L'image des préposés d'ABP pourrait y gagner.

PETITS CONTENEURS ET POUBELLES DIVERSES DANS LES QUARTIERS

Il ne faut pas en exagérer le nombre, ni les prévoir pour des déchets organiques (produisant des odeurs nauséabondes), car ce sont souvent des vecteurs de saleté, dont se plaignent les riverains directs. Les gens y déposent tout et n'importe quoi. Des personnes seules, ne disposant pas sur le marché de très petits sacs-poubelle réglementaires, y déposent leurs ordures dans les sacs de sortie de caisse. Ces poubelles publiques ne sont d'ailleurs jamais vidées aussi souvent qu'il le faudrait. Par ailleurs, lorsqu'une d'elles est renversée par un automobiliste peu attentif, on a un mal fou à obtenir de la Commune qu'elle la remplace...

Mais il y aura encore longtemps des personnes qui continueront à jeter par terre tout ce qui les gêne (ou à vider sur la chaussée leur cendrier de voiture !). Une **action répressive** (et qui ne doit pas se limiter à de simples menaces écrites dans la revue communale) serait bien nécessaire. Par des contractuels ? Les Parquets devraient pouvoir traiter sérieusement ce problème, des moyens humains supplémentaires devant leur être accordés à cet effet.

(1) ABP : Agence Bruxelles Propreté

Quant aux bulles à verre, il y a toujours à leur pied du verre cassé, des déchets divers et les cartons qui ont servi à amener les verres... Certaines personnes n'ont guère, en effet, de sens de la propreté. Il convient donc en priorité d'**éduquer**, dès le plus jeune âge, **au respect des espaces et des biens tant privés que publics, les enfants et adolescents** dans les écoles. Les divers « pactes » et autres « contrats », fort à la mode actuellement, nous paraissent à cet égard fort aléatoires.

CANETTES ET BOUTEILLES VIDES ABANDONNÉES DANS LA RUE : Elles traînent un peu partout et les Communes ne les récupèrent pas (ou quand elles les ramassent, c'est pour l'incinérateur !). Il y a là un gaspillage permanent. D'accord donc d'**imposer une consigne** pour le limiter, mais la récupération devrait aussi être organisée.

DÉCHETS ORGANIQUES (DE CUISINE) ET DE JARDIN : Devraient pouvoir être récoltés et amenés à une centrale au biogaz à construire en RBC (?).

SACS JETABLES ET PRODUITS PLUS DURABLES : Pour les sacs de sortie de caisse – à interdire –, il conviendrait de sensibiliser les gérants des grandes surfaces commerciales : certains agissent en promotionnant des alternatives ; d'autres, moins motivés, se contentent de s'en tenir au statu quo, plus facile...

LE PROBLÈME DES LANGES EN COTON : Jadis, les mamans acquerraient ces langes et les faisaient laver par la firme « Poupons Langes », avec prise et remise à domicile. Cela fonctionnait très bien. Actuellement, c'est la loi de la facilité pour tout. Il est donc à craindre qu'on ne puisse pas revenir en arrière. L'idée des langes à louer est peut-être à exploiter ; de même que la récupération-recyclage des langes à usage unique ; mais nous sommes sceptiques à cet égard.

SENSIBILISATION DU PUBLIC : les Communes, avec l'aide de l'ABP, doivent investir dans l'information et la communication à propos de tout ce qui concerne la gestion économique et écologique des déchets ; vers tous les publics, et pas seulement le public défavorisé.

DÉJECTIONS CANINES : Comme pour bien d'autres nuisances urbaines, les responsables communaux se limitent à rappeler leur interdiction. Ils installent bien quelques canisites ; sans plus. Il est vrai que toute répression doit avoir lieu « sur le fait ». C'est donc un problème difficile à régler ; d'autant plus que nos édiles craignent par dessus tout une impopularité éventuelle... Il n'empêche : toute personne qui promène un chien en rue devrait être en possession d'un sac en papier idoine, facile à contrôler et permettant le ramassage desdites déjections. Car ce problème est fort mal supporté par les habitants, ceux-ci devant s'entendre dire – le plus souvent à tort – « C'est que vous n'aimez pas les chiens ! ». Il semble être sous-évalué par les Autorités.

NUISANCES PAR LES PIGEONS : Les pigeons, par leurs fientes qui finissent par se disperser dans l'air sous forme de poussières, peuvent provoquer une bonne soixantaine de maladies pour l'homme, dont certaines mortelles. C'est entre autres la raison pour laquelle la Commune d'Uccle vient d'entamer, à l'aide d'avis affichés à l'entrée des parcs, une campagne rappelant qu'**il est interdit de les nourrir** (voir l'art. 86 - § 4 de son Règlement de police, d'ailleurs cité dans le n° 41 de notre trimestriel). Chacun peut constater en outre qu'ils souillent fortement – et dégradent – les bâtiments et les espaces publics. De toutes façons, les pigeons ont largement de quoi se nourrir dans la nature. **NB :** Ce point ne figurait pas dans la Plateforme déchets d'IEB.

SALETÉ DES SITES DE TRAMS AUX ARRÊTS : C'est un réel problème, dont IEB ne parle pas. Milliers de mégots (qu'on ne pourrait enlever que par aspirateur), dizaines de déchets divers (dont, des canettes et bouteilles de boisson) : ces endroits sont crasseux et l'ABP, qui semble débordée, ne s'occupe guère – ou pas suffisamment en tout cas – de ce problème, où les Communes ont également une part de responsabilité. Cette situation de saleté permanente est peu agréable pour les usagers des trams.

PROBLÈME DES FEUILLES MORTES : Il est important et nous nous étonnons qu'IEB n'en parle pas non plus. Les feuilles mortes **contribuent** en effet **à boucher fortement les avaloirs d'égout** (qu'on débouche trop rarement)... **et à provoquer des inondations locales** (et dans des caves ou garages privés) ! C'est surtout un problème de saison, mais qui dure au moins deux mois. Il est actuel.

Feuilles (et branches) mortes des **espaces publics et privés**. Dans le **premier cas**, il appartient aux Communes ou à l'ABP de les enlever, suivant qu'il s'agit de voiries communales ou régionales. Le travail se fait bien trop lentement, ou pas du tout (même après appel d'un riverain à l'une ou l'autre de ces instances !) ... **Résultat :** les filets d'eau et bords de chaussée, les trottoirs, les pistes cyclables restent longtemps encombrés de ces déchets, qui finissent par former de la boue. Dans le **second cas**, c'est la stricte obligation des riverains. Hélas, on constate qu'ils ne nettoient plus guère leur trottoir (cf notre article à propos du Règlement de police, dans le présent numéro). Ou bien, ils se contentent de balayer toutes les feuilles dans le caniveau, contribuant ainsi à obstruer les avaloirs (contrairement à l'art. 13 du Règlement précité) ou de les balayer sur la piste cyclable, qu'ils encombrent, s'il s'agit d'un trottoir cyclo-piétonnier (vu récemment sur celle de l'avenue Messidor).

PROBLÈME DE LA VÉGÉTATION ENVAHISSANTE : Elle contribue à retrécir, parfois très fortement, les trottoirs et les pistes cyclables, au grand détriment de leurs usagers. Ce problème, très réel et omniprésent, est bien trop négligé par les Autorités communales et régionales. Il aurait donc dû être lui aussi intégré dans le projet d'IEB.

Une politique de déchets régionale ? C'est ce que préconise IEB. Nous doutons que ce soit la bonne solution, à moins qu'ABP soit sérieusement réorganisée et renforcée.

*Pour le Conseil d'administration
de l'ACQU
Jacques NIFFLE
Administrateur*

Gestion durable et écologique des eaux du Geleytsbeek et du Kinsensbeek : un projet d'étude

Plaidoyer pour le bon état écologique des eaux ucloises

L'eau, pour la plupart des gens, est avant tout une ressource. Souvent considérée comme inépuisable, l'eau est beaucoup plus qu'un simple produit commercial...

- Il s'agit d'un droit et d'un bien vital pour tous les hommes, dont il faut disposer en qualité et en quantité suffisante.
- C'est un patrimoine commun que nous partageons avec les générations futures et qui nous impose de prendre des mesures afin de garantir sa conservation dans le temps.
- L'eau est la base de la vie sur terre et est l'élément le plus essentiel pour tous les écosystèmes. Tant à l'échelle locale qu'au niveau mondial, le maintien de la biodiversité est grandement dépendant d'une gestion durable des eaux.
- Enfin, l'eau elle-même est un écosystème qui comporte un grand nombre d'organismes et de communautés biologiques remarquables qui méritent d'être conservées.

Les zones humides sont reconnues comme des habitats prioritaires

pour la conservation. La recherche d'un bon état écologique est non seulement un objectif des naturalistes, mais aussi une exigence à valeur légale et une garantie du maintien à long terme de la qualité de la ressource « eau ». En effet, dans un écosystème, ce sont les interactions entre le milieu physique, chimique et biologique qui garantissent le maintien d'un milieu équilibré et de qualité. Dès lors, la prise en compte des organismes vivant dans les eaux est indispensable à la gestion à long terme de ce milieu.

Au niveau législatif, la Directive Cadre Eau, qui établit une politique communautaire dans le domaine de l'eau (CEE/2000/60), fixe comme objectif le bon état écologique et chimique des eaux de surface. Cette législation nouvelle et ambitieuse va complètement modifier notre manière de « voir » et de gérer l'eau pour les 25 prochaines années :

- les masses d'eau ne sont plus « subdivisées » (vision anthropocentriste) suivant leur usage ou leur fonction (eaux potables,

eaux de baignade, eaux usées, eaux piscicoles, rejets industriels, eaux des lacs ou des étangs...);

- l'eau n'est plus considérée que comme une ressource, mais comme le support physique et biologique à un ensemble d'écosystèmes... et comme faisant partie du cadre de vie économique et de loisirs des citoyens ;
- la gestion n'est plus organisée à l'échelle des pays, des provinces ou des intercommunales, mais bien suivant des unités hydrographiques que sont les bassins versants ;
- enfin, la recherche d'un bon état biologique et écologique des eaux est non seulement un objectif mais même une exigence fixée par la Commission Européenne à tous les États membres. Ce critère de bon état écologique est mis sur un même pied que les caractéristiques chimiques de l'eau.

Or, actuellement, ces principes de gestion écologique, durable et globale de l'état des eaux en Région bruxelloise sont très loin d'une réalité, et les défis pour y arriver seront multiples.

Ruisseaux, canalisations, égouts... quelle différence ?

À Uccle, comme dans l'ensemble de la Région bruxelloise, les rivières et ruisseaux furent, dès le début du 19^e siècle, considérés comme des vecteurs de maladies, d'inondations, d'odeurs nauséabondes, d'instabilité du sol, d'entrave au déplacement et à l'extension de la ville.

À tel point que ces cours d'eau furent canalisés, voûtés et enfouis sous des murs de briques et des dalles. Ainsi, dans certains quartiers du bas de la ville (très peuplé et où les gens vivaient littéralement « les pieds dans l'eau »), les inondations de la Senne provoquèrent une épidémie de choléra qui tua 3.469 Bruxellois. Ceci décida le Bourgmestre ANSPACH à faire voûter toute la rivière. Ce chantier se déroula entre 1868 et 1871 et certains grands boulevards du centre furent tracés et construits en partie sur le parcours de la rivière.

Il faut reconnaître que les préoccupations d'hygiène publique de

l'époque étaient justifiées... En effet, les cours d'eau qui traversaient Bruxelles étaient de véritables égouts à ciel ouvert. Il était en effet aisé et « pratique » de brancher les évacuations d'eau directement sur la rivière et de laisser le courant emmener les effluents.

Avec l'augmentation de la population, et au vu des faibles débits et pentes de ces cours d'eau, l'écoulement était lent et ces rejets liquides (mais aussi d'ordures ménagères) sont vite devenus un problème majeur de salubrité publique.

L'extension de Bruxelles à partir de la fin du 19^e siècle, en particulier, l'urbanisation de la deuxième ceinture (dont fait partie Uccle) a étendu ce problème à l'ensemble de la Région bruxelloise.

En terme de gestion des eaux, le choix a été de développer un système d'évacuation rapide des eaux, par canalisation et mise à l'égout.

Les cours d'eau servant en bien des endroits de réceptacles pour les eaux usées, peu d'égards ont été réservés à ces ruisseaux, qui constituaient un risque d'inondations et une source de pollution et d'odeur pour les riverains.

La solution radicale choisie fut le voûtement généralisé des cours d'eau, soit parallèlement, soit dans le même tuyau (!) que celui emprunté par les eaux usées. Le tout étant évacué par gravité vers la Senne coulant à la limite d'Uccle et de Drogenbos.

Chantier du voûtement de la Senne, à hauteur de la place St Géry (1868)





Cours « aérien » du Geleytsbeek en aval des étangs le long de la chaussée de St-Job, à hauteur de la rue du Château d'Eau.

Loin des yeux, loin du cœur...

Cette situation a perduré jusqu'il y a peu. Les autorités communales, mais aussi les citoyens, se préoccupant assez peu des ruisseaux et de masses d'eau qui avaient disparu (sous terre) de leur vue et qui se mélangeaient à bien des égards à la problématique des égouts.

Le paysage uclois a bien changé par rapport à celui d'il y a un siècle : plus de ruisseaux ou d'eaux apparentes, assèchement de la grande majorité des étangs, suppression et drainages de zones humides pour augmenter les surfaces bâties et exploitables. Seules, des vallées bien marquées, aux versants fort pentus, sont comme les témoins silencieux d'un passé naturel. Ainsi, l'avenue De Fré, la chaussée de St-Job ou la vallée de Linkebeek sont

situées dans certains des fonds de vallée qui façonnent la topographie de la commune.

Parfois, au détour d'un petit chemin ou le long d'une de ces chaussées, sur quelques mètres, on peut retrouver le cours à l'air libre d'un de ces ruisseaux perturbés... et on est presque content de voir redisp paraître ce simili égout, tant les eaux en sont sales et sans attrait.

Cette grande « discrétion » de nos petits cours d'eau enterrés sous nos pieds contribue très certainement au peu de considération pour leur état et leur conservation. Cependant, la nature est ainsi faite qu'elle se rappelle souvent à notre souvenir...

Uccle les Bains, ou les inondations en fond de vallées

La fréquence et l'intensité des inondations, constatées le long des chaussées formant le fond de ces vallées, n'ont cessé de croître depuis une vingtaine d'années. Après de violentes pluies, il n'est plus rare de voir monter le niveau des eaux dans ces rues, allant jusqu'à recouvrir la chaussée... sans réellement comprendre d'où proviennent ces flux d'eau, ni pourquoi ils se concentrent le long de ces axes.

Ainsi, pas plus tard qu'en octobre de cette année, suite à des pluies violentes pendant 3 ou 4 heures, l'avenue De Fré s'est transformée en « rivière ». À hauteur du parc de Wolvendael, les piétons étaient contraints de traverser la rue dans 40 cm d'eau, et de véritables coulées de boues sont descendues du versant, notamment au niveau du Crabbegat.

Évoquer les changements climatiques pour justifier de telles évolutions est réducteur, même si ceux-ci

contribuent en partie à l'intensité de fortes pluies... Ces inondations violentes, qui ont des conséquences importantes pour de très nombreuses personnes, sont le résultat d'une gestion du territoire qui n'a pas tenu compte de la réalité hydrologique locale. Il est d'ailleurs préoccupant de constater que de nouveaux projets urbanistiques aujourd'hui à l'étude à Uccle (plateau Avijl et Engeland) pourraient intensifier cet état de fait.

L'augmentation des surfaces urbanisées et des voiries (aux sols rendus imperméables), au détriment de l'occupation du sol plus « naturelle ou traditionnelle », a une incidence sur l'aggravation des inondations. Les zones à occupation traditionnelle (forêts, prairies...) renvoyaient jadis, par évapotranspiration, pas moins de 50 % des eaux de pluies vers l'atmosphère. La portion restante faisait l'objet d'un ruissellement modéré et d'une infiltration diffuse vers les sables bruxelliens.

Avec l'augmentation des zones imperméables, toutes ces eaux ruissellent en surface jusqu'à un caniveau et un avaloir qui renvoient toutes ces eaux de pluie et de ruissellement rejoindre le réseau d'égouttage.

Dés lors, quand des pluies violentes s'abattent sur Uccle, au bout de quelques minutes, une vraie onde de crue se forme dans les caniveaux et se propage en se concentrant dans les collecteurs posés dans le fond des vallées. Ceux-ci peuvent, dans ce cas, voir leur capacité dépassée... surtout s'ils sont en partie bouchés par des feuilles et autres déchets végétaux.

On connaît alors une sorte « d'inondation à l'envers » : le problème provient d'un trop-plein d'eau dans ces canalisations, qui ne parviennent plus à évacuer le volume d'eau de ruissellement, de sorte que l'eau ressort en surface, en inondant les voiries, caves et habitations.

Que peut apporter une gestion plus intégrée des eaux ?

Depuis 2003, les eaux usées du sud de la capitale (comprenant les rejets uclois) sont ENFIN raccordées à la station d'épuration « Bruxelles Sud », située sur Anderlecht à proximité du Ring (300.000 Équivalents Habitants⁽¹⁾). Enfin, Bruxelles, siège de la Commission Européenne, n'est plus l'une des dernières villes européennes d'un

million d'habitants dont les eaux usées n'étaient pas traitées.

Il reste cependant beaucoup de progrès à faire... En effet, tout le nord de Bruxelles est encore en attente d'une épuration (une énorme station est en construction à Buda), et, pour la station sud, des améliorations pourraient être

apportées en vue d'optimiser son fonctionnement. En effet, une station d'épuration fonctionne paradoxalement « mieux » avec des eaux très sales qu'avec un volume d'eau important où une même charge polluante est diluée. Or, le système d'égouttage actuel, qui regroupe et mélange les eaux de ruissellement avec les eaux usées,

1. Dose de pollution qu'une personne produit en 1 jour.

renvoie le tout vers la station d'épuration.

Dans certaines rues, la Région (l'IBRa) et la Commune mettent en place un système séparatif (travaux

d'égouttage), qui devra permettre de différencier les eaux usées des eaux de ruissellement. Les premières (très chargées) seront canalisées jusqu'à la station d'épuration. Alors que les eaux de ruissellement

devraient rejoindre le réseau hydrographique et les eaux de pluies pour grossir le débit des petits ruisseaux uclois et, sans nécessiter une épuration, la Senne, via le Geleystbeek, le Zwartebeek...

Avantages d'un système séparatif

Ce système séparatif représente un coût important lorsqu'il n'est pas placé et planifié dès l'urbanisation d'une zone. Dans ce cas, il faut rouvrir toutes les voiries et remplacer le tuyau unique (mais aussi tous les branchements depuis chaque habitation !) qui drainait les eaux de ruissellement et les eaux usées, par deux réseaux séparatifs.

Cependant, cette séparation présente les avantages suivants :

- un meilleur fonctionnement de la station d'épuration en aval du système ;
- un volume d'eau inférieur arrivant à la station, permettant l'épuration au profit d'un plus grand nombre d'habitants, avec ce même équipement ;
- des canalisations d'égout qui ne doivent plus être surdimensionnées pour supporter les coups d'eau en cas de fortes pluies (eaux de ruissellement) ;
- un usage possible pour les eaux de pluie et de ruissellement, réincorporées dans l'environnement ;
- une diminution des problèmes d'inondation liés à la saturation

du système d'égout ;
• la remise à ciel ouvert de quelques ruisseaux uclois favorisant la reconstitution d'un écosystème ruisseaux le long de ces vallées.

L'enjeu et le choix dépassent donc celui d'une solution technique, d'un problème hydraulique et d'ingénieur : il s'agit de définir le modèle de gestion que nous souhaitons pour les eaux et, à travers celui-ci, l'environnement dans lequel nous souhaitons vivre. Parallèlement et en complément au maillage vert (constitué d'un ensemble de réserves, de parcs et de zones naturelles), il s'agit maintenant de mettre en place un maillage bleu sur Bruxelles et à Uccle en particulier

Sur Uccle, les ruisseaux traversent certaines zones vertes et sites de grand intérêt biologique. La gestion et la conservation des intérêts de ces sites ne peuvent s'envisager sans intégrer tous les « intrants » dans ces systèmes. Il en va ainsi de la remarquable réserve du Kinsendael. L'intérêt majeur de

cette réserve est lié à ses zones humides ; le maintien de cet intérêt passe par une bonne politique de l'eau, qui garantisse la quantité et la qualité des eaux arrivant dans la réserve.

L'incidence de tout aménagement dans le bassin d'alimentation de cette réserve doit être prise en compte avant de pouvoir mener à bien cet aménagement.

Ruisseau du Kinsendael, irrigant les zones humides et inondables de la réserve du Kinsendael, à hauteur de la rue Engeland



Observatoire de la qualité des eaux à Uccle

La pose d'un système séparatif est en cours dans certaines rues à Uccle. Par ailleurs, la remise à ciel ouvert de certains tronçons de ruisseaux (notamment le Geleystbeek) est évoquée (sur le modèle de la Woluwe). Enfin, des volets hydrologiques figurent dans certaines études d'incidences qui sont en cours actuellement et qui pourraient avoir un impact sur les zones vertes et humides de la commune.

Toutes ces initiatives sont très positives et témoignent d'une prise en compte de l'eau dans la gestion et l'aménagement du territoire. L'ACQU veut contribuer à cette gestion plus écologique des eaux. Elle participe à une étude universitaire sur la qualité biologique et chimique des eaux dans toute la vallée de St-Job-Geleystbeek.

L'objet de cette étude, réalisée en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles – laboratoire de M. G. HOEVENAGEL – dans le cadre d'un mémoire en géographie, est d'établir un état initial de la qualité des eaux sur les ruisseaux du Geleystbeek / Kinsendael. La qualité chimique et biologique des eaux sera analysée à plusieurs reprises durant l'année, et une intégration dans le temps et dans l'espace devrait permettre de définir les sections les plus problématiques et de repérer les masses d'eau de meilleure qualité. Les résultats de cette étude pourront aider les autorités communales, régionales et l'IBGE, à promouvoir une gestion et un suivi de la qualité écologique des eaux. D'où le projet d'étude universitaire décrit ci-après.

Relevé des indices biotiques dans ces ruisseaux

L'indice biotique est déterminé sur la base de l'analyse des invertébrés peuplant les eaux courantes. Il permet d'évaluer la qualité des cours d'eau. La composition de la faune est influencée par la tolérance des divers groupes invertébrés aux perturbations du milieu (dont les pollutions). La vitesse du courant, la nature du substrat et la présence de micro-habitats sont autant d'éléments qui ont également une incidence sur la biodiversité des eaux et sur leur indice biotique.

Dans un milieu subissant peu de pressions humaines et polluantes, la **diversité** des communautés vivantes est importante ; à l'inverse, une zone perturbée et polluée est



Exemple de communautés de macro-invertébrés que l'on peut rencontrer dans des ruisseaux non pollués (ces groupes sont sensibles aux polluants et leur présence démontre que l'eau est de très bonne qualité)

caractérisée par une faible diversité de la faune et une faible densité des populations présentes.

Après détermination, les espèces présentes permettent de préciser pour chaque station :

- le nombre total d'unités systématiques présentes ;
- les groupes faunistiques indicateurs, suivant leur sensibilité aux polluants.

Les sept groupes indicateurs sont classés suivant leur degré de tolérance à la pollution : le groupe 1 = animaux les moins tolérants à la pollution, les groupes 6 et 7 = animaux adaptés à une charge de pollution élevée.

L'indice biotique ainsi calculé donne le niveau de pollution suivant la grille ci-dessous.

INDICES	CLASSES DES NIVEAUX DE POLLUTION	COULEURS
0-1-2	1 : pollution très élevée	rouge
3-4	2 : pollution élevée	orange
5-6	3 : pollution moyenne	jaune
7-8	4 : pollution faible	vert
9-10	5 : pollution faible à nulle	bleu

Si la biodiversité de la faune d'un ruisseau est sans conteste en relation avec la pression polluante, une modification de l'indice biotique ne permet pas une quantification de la pollution, ni une identification du polluant responsable. Il s'agit d'un indicateur intégrateur d'un déséquilibre du milieu. Il offre une complémentarité nécessaire et bien intéressante aux analyses chimiques de l'eau.

Recherche de sources et de puits...

En plus de la quinzaine de stations de mesures situées dans les biefs à l'air libre des deux ruisseaux, nous souhaitons inventorier le plus grand nombre de sources et de puits situés dans le bassin versant de ces deux cours d'eau. La prise en compte de ces petites venues d'eau secondaires, leur cartographie et leur analyse sont nécessaires si l'on souhaite avoir la vision la plus précise et la plus fidèle possible de l'alimentation globale des Geleytsbeek et Kinsenbeek.

Nous faisons dès lors appel à la population pour nous aider dans cet inventaire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre toute information sur les sources/puits dont vous avez connaissance dans les vallées de ces deux ruisseaux, tout en mentionnant vos coordonnées, ainsi que celle du propriétaire des lieux si vous les connaissez. Nous nous ferons un plaisir de vous contacter lorsque nous nous rendrons sur ce site et vous serez bien sûr tenus au courant régulièrement des résultats de nos recherches.

Georges MICHEL
Géographe

Anc. Dieweg, 6 – 1180 Bruxelles
Email : geomichel@swing.be

Bernard JOURET a lu pour vous :

« Le requin et la mouette »

Dominique de VILLEPIN, Éd. Plon et Albin Michel, 260 pp., août 2004.

Ce livre traite de sujets qui intéressent les citoyens du monde que nous sommes. L'auteur, ministre français bien connu, dont chacun se souvient de la forte et brillante prestation à l'ONU, mettant en garde les USA sur leur intention militaire unilatérale en Irak.

Dominique de VILLEPIN fait une analyse du monde et de son humanité en explicitant de nombreuses considérations historiques, stratégiques, économiques, politiques et morales, dans une écriture alerte, souvent poétique, en tout cas, passionnante. Il n'hésite pas à aborder franchement la question préoccupante du désenchantement⁽¹⁾, de l'engrenage et de la dislocation⁽²⁾, ainsi que du piège irakien. Mais il parle aussi de l'esprit du monde en explicitant ses vues sur la nécessité de la redécouverte de l'autre et d'une nouvelle solidarité, le devoir de culture et l'esprit de progrès.

Il décrit avec une passion raisonnée la nécessaire mise en place d'une démocratie mondiale. Il termine son ouvrage en décrivant sa conception, largement partagée par les grands esprits, du rêve européen.

Je conseille vivement la lecture de ce beau livre, qui est un vibrant plaidoyer pour l'homme de 1789 et les valeurs de fraternité. Son cou-

rage et sa lucidité nous donnent la force de résister aux dépressions de toutes sortes. Le monde, comme chacun sait, va très mal. Mais des attitudes de lamentation ne résoudront rien. Nous devons au contraire rester plus volontaires et convaincus que jamais, afin que le cap du monde choisi par les hommes soit celui de l'espérance d'un monde au service du bonheur humain et aussi et surtout celui de la réconciliation de l'homme avec lui-même. Je ne résiste pas à vous faire partager la citation suivante, extraite de la première page de l'introduction :

« Ce livre est né de la volonté de préserver les chemins de traverse, d'accueillir l'histoire, la philosophie, la littérature dans la fraîcheur des sources. Ne point céder à la mode ni à la peur, mais arpenter les falaises, côtoyer la vie près des gouffres, là où le requin et la mouette poursuivent après l'orage leur furieux dialogue, leurs épousailles affamées d'arcs-en-ciel. »

1. « Monde en fusion, emporté par un tourbillon de passions, mais monde à la dérive, sans boussole ; monde incandescent, grisé de vitesse, mais suscitant de fièvres ; monde en deuil de pensées, des idéaux qui transportent les hommes ».

2. « Nous sommes tous, les spectateurs angoissés de la terrible course de vitesse engagée entre les forces de l'ordre et celles du désordre ».

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs *

Bosveldweg

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30 tél. :
02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill
232/11 – tél. privé

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. et fax : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kauwberg

Pierre. DESMET, chemin 't Cortenbos 18
tél. : 02.375.27.69

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Soporas

Stéphane BALLEREAU, av. des Soporas 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Émile TOUSSAINT, Moensberg 17
tél. : 0473.44.06.25

Verrewinkel-Engeland

Bernard GUSTOT, av. Dolez 464 A
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c,
1180 – tél. : 02.375.28.48
bj@ngi.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A,
1180 – tél. (P) : 02.374.97.03
tél. (B) : 02.533.97.67
fax (B) : 02.537.27.41
denys.ryelandt@skynet.be

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11,
1050
tél. & fax : 02.649.49.59
luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J. & P. Carsoel 34, 1180
tél. & fax : 02.374.22.37
paul.antoine@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00
nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51
sylvie.greindl@village.uu.net.be

Benoît MALDAGUE
av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT
366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34
gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180
tél. : 02.344.41.51
jacques.niffle@belgaco.net

Les « Antennes de quartier » **

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleystsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St.-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
– tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET
av. de la Chênaie 79C, 1180

Comité de rédaction :

Jacques NIFFLE, Denys RYELANDT et Luc
STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être
consultée sur le site internet de l'ACQU :
www.ibelgique.com/ucclecomites

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier
recyclé

La « Lettre aux habitants »
est publiée avec l'aide de
la Communauté française de Belgique et
de la Région de Bruxelles-Capitale.



(P) : Privé ; (B) : Bureau.

* **Dénomination**, REPRÉSENTANT, adresse, tél.

** **Localisation**, NOM, adresse, tél.